



## Conseil Communautaire du 14 décembre 2023 Délibération n°C\_2023\_171

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 18 heures 30 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 8 décembre 2023, s'est réuni à Artémisia - La Gacilly sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 8 décembre 2023

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

### Etaient présents (37) :

BLEHER Jean-Luc, STRICOT BERTHEVAS Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, LAUNAY Alain, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, JOUEN Claude, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, GENOUEL Fabrice, GUIHARD Jean-François, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, GOURMIL Nathalie, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, PIEL Mickaëlle, BRAUD Maurice, THEBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, NICOLE Sophie, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony

### Absents ayant donné pouvoir (9) :

MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, MARTIN Michel donne procuration à OUVRARD Edouard, GICQUEL Erwan donne procuration à BRAUD Maurice, METAYER Cassandre donne procuration à PIEL Mickaëlle, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, GUILLERME Gwen donne procuration à VAILLANT Monique, BLANCO-HERCELIN Carole donne procuration à GICQUELLO Bruno, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

### Absents excusés (3) :

JEHANNIN Pascal, COLLEAUX David, BERTHET Michel

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

### Objet : - Déchets - Redevance Enlèvement des Ordures Ménagères – Approbation des tarifs 2024 pour les ménages

Monsieur le vice-président informe les membres du conseil communautaire que la commission déchets, réunie le 27 novembre 2023, a mené une réflexion sur les tarifs de Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) des ménages sur le territoire.

Il rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une harmonisation des tarifs est imposée par la loi et est obligatoire d'ici le 31/12/2023 (un délai supplémentaire a été accordé par rapport au délai initial du 31/12/2021). Cette harmonisation n'est aujourd'hui pas réalisée et des tarifs différents persistent entre les secteurs de Malestroit et la Gacilly.

Il rappelle que la redevance doit être évaluée en fonction du service rendu mais également en tenant compte des contraintes budgétaires. A ce jour, sur le budget prévisionnel 2024, il manque environ 505 000€.

Ce déficit conséquent est dû à :

- Résultat déficitaire de 80 000 € en 2023
- Augmentation du carburant
- Des coûts de réparation des camions toujours très importants
- Une qualité de tri toujours mauvaise (aux alentours de 30%) ce qui engendre des coûts de refus de tri importants
- Des coûts de traitement des encombrants toujours plus élevés avec notamment l'augmentation de la TGAP (51 € par tonnes à 58 € par tonnes)
- L'augmentation annuelle des coûts : inflation et effet Glissement, Vieillesse, Technicité
- Des dépenses élevées nécessaires au déploiement du nouveau schéma de collecte :
  - o Location de camion

- o Recrutement de CDD pour distribuer et puçer les bacs
- o Frais de communication

Tableau - Les différents scénarios possibles d'évolution de la REOM particuliers

TARIF	Secteur Malestroit						Secteur La Gacilly						DELTA n-1	
	Foyer 1 p	Foyer 2 p	Foyer 3 p	Foyer 4 p	Foyer 5 p et +	Rés. Sec.	Foyer 1 p	Foyer 2 p	Foyer 3 p	Foyer 4 p	Foyer 5 p et +	Rés. Sec.		
2022	122 €	187 €	221 €	221 €	221 €	122 €	143 €	223 €	254 €	254 €	254 €	143 €		
2023	137 €	209 €	248 €	256 €	265 €	137 €	152 €	236 €	269 €	274 €	279 €	152 €		
Montant augmentation 2022 → 2023	15 €	22 €	27 €	35 €	44 €	15 €	9 €	13 €	15 €	20 €	25 €	9 €		
Total par secteur	1 702 252 €						1 109 748 €							
Total	2 812 000 €													
Scénario 1 - grande réduction du déséquilibre par secteur - faible réduction du déséquilibre par taille de foyer	2024	156 €	242 €	280 €	287 €	292 €	156 €	164 €	255 €	291 €	296 €	301 €	164 €	431 629 €
	Montant supp. Annuel	19 €	33 €	32 €	31 €	27 €	19 €	12 €	19 €	22 €	22 €	22 €	12 €	
	Montant supp. Mensuel	2 €	3 €	3 €	3 €	2 €	2 €	1 €	2 €	2 €	2 €	2 €	1 €	
	Total par secteur	2 018 014 €						1 225 614 €						
	Total	3 243 629 €												
Scénario 2 - faible réduction du déséquilibre entre secteur - grande réduction du déséquilibre par taille de foyer	2024	148 €	238 €	283 €	307 €	329 €	148 €	161 €	253 €	299 €	307 €	329 €	161 €	430 633 €
	Montant supp. Annuel	11 €	29 €	35 €	51 €	64 €	11 €	9 €	17 €	30 €	33 €	50 €	9 €	
	Montant supp. Mensuel	1 €	2 €	3 €	4 €	5 €	1 €	1 €	1 €	2 €	3 €	4 €	1 €	
	Total par secteur	2 014 552 €						1 228 081 €						
	Total	3 242 633 €												
Scénario 3 - moyenne réduction du déséquilibre par secteur - moyenne réduction du déséquilibre par taille de foyer	2024	152 €	240 €	283 €	297 €	310 €	152 €	163 €	253 €	296 €	301 €	315 €	163 €	430 777 €
	Montant supp. Annuel	15 €	31 €	35 €	41 €	45 €	15 €	11 €	17 €	27 €	27 €	36 €	11 €	
	Montant supp. Mensuel	1 €	3 €	3 €	3 €	4 €	1 €	1 €	1 €	2 €	2 €	3 €	1 €	
	Total par secteur	2 017 621 €						1 225 156 €						
	Total	3 242 777 €												

Les propositions permettent de trouver 430 000 € de recettes pour atteindre l'équilibre budgétaire. La commission a retenu le scénario 3. Elle comprend une réduction moyenne des écarts de redevance entre les deux secteurs. La proposition comprend un rééquilibrage entre les types de foyers : proportionnellement au nombre d'habitants, un foyer de cinq personnes payait beaucoup moins qu'un foyer d'une personne.

Tarifs 2024	Foyer 1 p	Foyer 2 p	Foyer 3 p	Foyer 4 p	Foyer 5 et +	Résidence secondaire
<b>Malestroit</b>	152 €	240 €	283 €	297 €	310 €	152 €
<b>La Gacilly</b>	163 €	253 €	296 €	301 €	315 €	163 €

Il rappelle que la redevance doit être évaluée en fonction du service rendu et une augmentation annuelle des tarifs est réalisée afin de couvrir l'augmentation des charges de fonctionnement. Enfin, il rappelle également que ce modèle de grille va rester valable encore 2 ans à compter de 2024 jusqu'à l'instauration de la redevance incitative (facturation à blanc en 2025 et facturation réelle en 2026) considérée plus juste pour l'utilisateur qui paye sa production de déchets.

**Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :**

- **UN DES SCENARIOS** tels que proposés ci-dessus sur l'exercice 2024,
- **L'AUTORISATION** du président, ou son représentant, à signer les documents se rapportant à cette décision

**Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés avec :**

**40 voix pour**

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

**webdelib**

ID : 056-200066785-20231218-C\_2023\_171-DE

**6 abstentions**

**NAEL David, PRINCELLE Chantal, LORIOT Viviane, CHEDALEUX Sylvie, GICQUEL Erwan, LE GOUE  
Mickaël**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le président

Monsieur Jean-Luc BLEHER